Image not found or type unknown

Justifier son entree reguliere en france

Par **hafsi romaissa**, le **17/01/2017** à **18:42**

Bonjour,

Je suis algérienne conjointe de français, je suis entrée en France après obtention d'un visa Schengen. Le 27.07.2016 nous sommes entrés mon mari et moi par l'Espagne, j'ai le tampon des autorités espagnoles (espace Schengen) sur mon passeport le 27.08.2016, et nous sommes rentrés en France par route le 31.08.2016.

Sur mon visa, on m'a sollicité une demande de titre de sejour dans les deux mois qui suivent mon entrée en France ce que j'ai fait. Je me suis présentée à la préfecture dans cette durée mais malheureusement, j'ai obtenu le rdv pour le 10.01.2017 (après expiration de mon visa) et là, on me demande le justificatif d'entrée dans le territoire français, ce qu'on a complètement ignoré.

Maintenant on ne sait pas quoi faire pour justifier mon entrée régulière en France.

J'ai des preuves de présence en France dans la durée de validité de mon visa mais je n'est aucune preuve d'entrée. Que dois je faire ?

Merci de m'orienter.

Par **Tisuisse**, le **18/01/2017** à **07:35**

Bonjour,

Quand vous êtes partie d'Algérie, vous aviez un visa pour quel pays, la France ou l'Espagne ? Si votre visa concernait l'Espagne, vous en avez profité pour venir en France, ce qui était votre droit, mais ce n'était valable que le temps de durée du visa pour l'Espagne, vous ne pouviez donc pas vous installer en France. Il vous faut donc retourner au pays, de l'autre côté de la Méditerranée, pour obtenir un visa pour la France (pas un visa touristique).

Par **hafsi romaissa**, le **18/01/2017** à **18:07**

Bonjour Tisuisse, merci pour votre msg
Pour répondre a votre question

Je suis partie de l'Algérie avec un visa Schengen C obtenu du consulat de france . et comme y'avait pas des billets de bateau pour marseille , on est passé par alicante
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés